



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2024 FIXANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉTIF AU DROIT DE MUTATION, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 318-2020**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2024, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2024 FIXANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉTIF AU DROIT DE MUTATION, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 318-2020**.

Ce règlement est déposé au greffe de la Municipalité situé au 80, route de la Station, à Sainte-Louise, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où, toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Sainte-Louise, ce cinquième (5<sup>e</sup>) jour de juin 2024.

(signé) Margot Rossignol \_\_\_\_\_  
Margot Rossignol,  
directrice générale et greffière-trésorière